

Charte de l'évaluation des formations de l'ESPE-LR

L'ensemble de termes relatif aux fonctions citées dans cette charte s'entendent au genre féminin et masculin.

1- Introduction

Depuis 1992, le cadre légal définissant les diplômes prévoit la mise en œuvre d'évaluations régulières des formations. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'objectif de l'évaluation est de permettre d'identifier les points forts et les points faibles des formations dispensées et de veiller au bien-être de tous les acteurs. Elle vise une amélioration qualitative et progressive afin de favoriser la réussite des étudiants. Elle est également conçue pour soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques. Elle permet de faire apparaître les éléments d'appréciations d'une formation dans une perspective d'amélioration du service public d'enseignement supérieur rendu à l'utilisateur.

En concertation avec les universités de l'académie, l'ESPE-LR s'engage dans cette démarche en tenant compte des spécificités des diplômes qu'elle porte (4 mentions de master MEEF et des Diplômes d'Université « Formation adaptée » destinés aux fonctionnaires stagiaires non-inscrits en M2 MEEF) et en réalisant des évaluations non seulement auprès des étudiants mais aussi auprès de tous les acteurs de la formation qu'ils soient universitaires (enseignants chercheurs, PRAG, temps partagés,...) ou personnels de l'Education Nationale (PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement ,...). Le processus d'évaluation sera lancé en 2016 dans un périmètre restreint aux étudiants des M2 (lauréats ou non) et des Diplômes Universitaires « Formation adaptée », aux T1 (anciens FSTG de notre ESPE titularisés en juin 2015) ainsi qu'aux formateurs.

Permettre aux étudiants de mieux réussir leur formation et leur entrée dans le métier et réduire les situations d'échec sous toutes les formes ne peut se faire sans une connaissance fine des conditions d'apprentissage et des difficultés potentielles ou réelles que rencontrent les étudiants, pendant leur formation initiale comme au cours des trois premières années d'entrée dans le métier. Le retour qu'ils peuvent faire sur leur expérience étudiante participe à l'identification des facteurs favorisant leur réussite, ainsi que l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ESPE.

Ce processus a également pour finalité de permettre à tous les personnels de mieux réussir dans leurs missions au travers en particulier de l'optimisation du travail en équipes plurielles¹.

L'évaluation des formations repose sur la participation active de tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants et tous les formateurs, y compris les tuteurs

¹ L'équipe plurielle regroupe tous les acteurs d'un parcours : enseignants-chercheurs, PRAG, temps partagés, PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement , enseignants en établissement, ... Leur variété est un atout s'ils coordonnent leur action auprès des fonctionnaires stagiaires.

terrain). Le résultat des évaluations encourage le dialogue entre les acteurs de la formation et contribue à une meilleure coordination des équipes pédagogiques plurielles.

L'efficacité de ce dispositif d'évaluation suppose une démarche de construction collégiale impliquant tous les acteurs de la formation des étudiants ainsi que les étudiants eux-mêmes.

2- Objectifs

Les objectifs de l'évaluation des formations sont les suivants :

- favoriser des évolutions afin d'améliorer la qualité des formations,
- contribuer au dialogue entre les étudiants et tous les acteurs de la formation,
- favoriser la communication au sein des équipes plurielles,
- améliorer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs de la formation.

3- Principes sur lesquels repose l'évaluation

Conformément aux statuts de l'ESPE-LR (Article 6.2), le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a la mission de proposer les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il veille au respect de cette charte et des principes énoncés ci-dessous. La synthèse des résultats des évaluations sera présentée au COSP. Le président du COSP (ou son représentant) est associé à tous les travaux concernant les évaluations.

- **Collégialité** : tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants, tous les formateurs) pourront participer au processus de conception et réalisation de l'évaluation des formations.
- **Anonymat** : l'anonymat est garanti à toutes les personnes répondant aux enquêtes rentrant dans le cadre des évaluations des formations. Les questions ne peuvent donc faire apparaître le nom d'une personne comme aucune personne ne peut être citée dans un document d'évaluation.
- **Respect des personnes et de l'institution** : au-delà de l'anonymat, le respect des personnes et de l'institution s'impose. Les injures, remarques dégradantes, propos contraires aux valeurs... conduisent à la nullité du document d'évaluation. Tout manquement à cette obligation conduit à l'annulation et à la destruction du document concerné.
- **Obligation de confidentialité** : les éléments d'évaluation sont à usage de travail et ne peuvent être portés à la connaissance des membres extérieurs des instances de travail internes de l'ESPE-LR. Seuls les documents d'analyse et de synthèse approuvés par les conseils de l'ESPE-LR peuvent être diffusés.

4- Thèmes concernés par l'évaluation

L'évaluation réalisée par l'ESPE est transversale et vise à évaluer la cohérence de la formation sur les deux années et son adéquation avec les objectifs des masters MEEF et avec le référentiel des compétences des enseignants et CPE. Elle porte en particulier sur :

- l'organisation et déroulement de l'année, la charge de travail au cours de l'année ;
- la cohérence pédagogique de la formation au niveau des deux années de master ;
- la mise en œuvre de l'alternance intégrative comme source de développement professionnel ;
- le rôle et la place du stage dans la formation (formes, supports, périodes, durées, etc.) ;
- le développement des compétences du référentiel des professeurs et CPE ;
- la préparation aux concours de recrutement ;
- l'adéquation entre les méthodes pédagogiques adoptées (et aussi les ressources, le matériel,...) et les objectifs de la formation ;
- l'apport de la recherche dans la formation et du mémoire (ou TSR) pour le développement professionnel ;
- le fonctionnement et la composition des équipes plurielles ;
- l'intervention des partenaires dans les cursus de formation ;
- la diffusion de l'information au sein de l'ESPE-LR auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation.
- l'environnement matériel.

Evidemment, les profils des étudiants étant très différents puisqu'ils n'ont pas tous suivi leur M1 dans notre ESPE, le questionnaire et l'analyse qui s'en suivra prendra en compte les différents profils.

5- Mise en œuvre de l'évaluation

- Chaque année, un dispositif d'évaluation est proposé par le COSP et validé par le conseil d'Ecole.²
- L'ESPE-LR est responsable de la réalisation de l'évaluation des formations qu'elle porte (4 mentions de l'ESPE-LR et Diplômes d'Universités « Formations Adaptées » ouverts aux fonctionnaires stagiaires). L'évaluation est réalisée sous la responsabilité du directeur et mise en œuvre par le directeur adjoint chargé des affaires générales.
- Un groupe de travail coordonné par le directeur adjoint chargé des affaires générales participe à la conception de l'évaluation des formations et

² Celui de 2016 est proposé dans l'annexe 1

accompagne sa mise en œuvre. Il est constitué du président du COSP, des directeurs adjoints de l'ESPE et des chargés de mission de l'ESPE-LR, du délégué académique à la formation, du délégué académique à la pédagogie, des trois doyens (ou leurs représentants) des cinq DASEN (ou leurs représentants), des responsables des unités de formation, des responsables de mention, de 6 représentants du conseil d'Ecole au maximum (dont 3 élus étudiants) et de 4 représentants du COSP au maximum. Les responsables de parcours le souhaitant peuvent participer à ce groupe de travail.

- Le questionnaire est élaboré par ce groupe de travail.
- Une fois la période d'enquête terminée et un premier traitement des données réalisé au niveau de l'ESPE-LR, les résultats sont portés à la connaissance des responsables de parcours par l'intermédiaire des responsables d'Unités de Formation. Les responsables de parcours puis le bureau de chaque UF doivent ensuite se réunir pour analyser les résultats de l'enquête et formuler leurs conclusions et leurs éventuelles actions d'amélioration. La direction de l'ESPE fait une synthèse des retours qui sera présenté au COSP puis au conseil d'Ecole. Ses conclusions seront soumises au conseil de perfectionnement de la mention. Ces résultats sont transmis aux universités partenaires et au rectorat.

Annexe 1 : Cibles de l'évaluation en 2016 et calendrier de mise en œuvre en 2016

En 2016, une évaluation auprès des étudiants sera réalisée en mai ainsi qu'en juin à destination des formateurs. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 18 mars 2016 : réunion du COSP, discussion et avis sur la charte ;
- Avril 2016 : validation de la charte par le conseil d'Ecole ;
- Avril 2016 : finalisation du questionnaire par le groupe de travail sur la base du travail déjà amorcé. Le groupe de travail débute son travail le 18 mars.
- Mai 2016 : enquête auprès des étudiants ;
- Juin 2016 : enquête auprès des formateurs ;
- Septembre 2016 : rendu des enquêtes auprès des responsables d'UF et des responsables de parcours ;
- Novembre 2016 : présentation aux conseils des conclusions des évaluations ;
- Fin année 2016 ou début 2017 : réunion des conseils de perfectionnement des masters MEEF.